

Message Royal aux participants à la journée nationale de l'architecte du 18 janvier 2006 sous le thème : "L'architecte au service du développement socio-économique et culturel", et dont lecture a été donnée par M. Abdelaziz Meziane Belfkih, Conseiller de S.M. le Roi.

«Louange à Dieu.

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

Mesdames et Messieurs.

Il Nous est particulièrement agréable de Nous adresser aux participants à cette rencontre qui commémore le vingtième anniversaire du Discours historique prononcé devant les représentants des architectes, par Notre Auguste Père Feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, qui les a entourés de toute Sa Sollicitude en annonçant la création de l'Ordre des Architectes et en leur rappelant, avec force, l'importance du rôle de l'architecture dans la structuration de l'identité d'un peuple. Ce Discours constitue depuis lors, une référence par ses visions et ses pensées profondes où viennent se ressourcer périodiquement les architectes.

Nous avons à Notre tour continué à entourer votre profession de Notre Haute Sollicitude et régulièrement rappelé à la fois, le rôle déterminant de l'habitat et de l'urbanisme dans le développement humain et dans l'édification de la société marocaine moderne, et celui des architectes, qui ont toujours fait preuve de mobilisation et d'abnégation. A cet égard, la solidarité agissante admirablement manifestée lors du cruel séisme qui a frappé la ville d'Al Hoceima et sa région, a été unanimement appréciée et fait honneur à votre Ordre.

Le thème que vous vous proposez à juste titre de débattre aujourd'hui, vise particulièrement l'extension de l'habitat dans toutes les régions du Royaume et la régulation de l'urbanisme dans le respect des normes architecturales et de sécurité, la préservation de l'esthétique et de l'authenticité de nos cités, ainsi que l'ouverture à la technologie moderne dans l'utilisation de procédés de construction sans pour autant porter atteinte aux libertés ni aux goûts des citoyens. Ce thème s'inscrit parfaitement dans le contexte des objectifs que Nous avons définis dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, dont Nous avons assuré le lancement des principaux projets, à travers les différentes régions du Royaume, au cours de l'année écoulée.

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain, rappelons- le, vise à définir les orientations d'une politique sociale rénovatrice de longue haleine, fondée sur la dynamique de mobilisation de toutes les composantes du pays. La finalité première de cette action est d'améliorer les conditions de vie des citoyens les plus démunis aussi bien dans les centres ruraux que dans les zones urbaines et périurbaines. Or l'acquisition d'un logement décent est très chère au coeur de Nos citoyens et marque, de la manière la plus forte, outre leur stabilité morale, la réduction des disparités sociales et de la marginalisation. C'est dire tout le rôle qui incombe aux architectes dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions pragmatiques destinées à rendre plus efficace encore la contribution de la profession à la réalisation des objectifs de cette Initiative.

C'est pourquoi, Nous avons accordé à ce secteur une place de choix dans les politiques publiques en veillant particulièrement à l'éradication du phénomène de l'habitat insalubre à travers le lancement de plusieurs chantiers pour le relogement des familles à faible revenu. Cette action requiert une meilleure intégration des quartiers périphériques et une bonne harmonie de leur paysage urbanistique. Elle doit permettre au citoyen d'être satisfait de son habitation et de son quartier et d'y mener une vie paisible et digne, conditions fondamentales pour favoriser l'épanouissement de nos jeunes.

Car Nous estimons personnellement que la dignité humaine n'est aucunement tributaire du rang social ou de la fortune, mais elle est beaucoup plus liée à la contribution de tout un chacun au développement du pays selon les domaines de compétence des uns et des autres. C'est dans ces conditions et dans cet état d'esprit que nos enfants doivent pouvoir évoluer et s'épanouir afin qu'ils deviennent les bons citoyens de demain.

Les opérateurs du secteur, particulièrement les architectes, qu'ils exercent leur art dans le public ou dans le privé, ont un rôle central à jouer dans l'édification et la modernisation de la qualité du cadre bâti dans notre pays et dans la préservation et l'amélioration de son patrimoine architectural, pour un développement économique et social durable. Ils doivent, de ce fait, se mobiliser davantage, avec un sens élevé du devoir civique pour faire de ce secteur vital, un réel vecteur de développement dans notre pays, et un moyen efficace permettant aux couches socialement défavorisées, d'accéder à un logement décent, à la portée de leur possibilité d'endettement et à des conditions impliquant les pouvoirs publics, particulièrement à travers la réalisation des travaux d'aménagement de voiries et de réseaux de distribution avec la contribution, éventuelle de la société civile.

A cet effet, il vous incombe de relever le défi et de vous engager résolument dans le chantier de l'habitat social et dans la restructuration des logements indécents. Des réflexions très poussées, mettant à profit, notamment les compétences de l'Ecole Nationale d'Architecture, devraient être menées sur la mise en oeuvre de nouveaux procédés et techniques qui permettent la construction d'habitations à une cadence capable d'absorber, à la fois, le déficit actuel et les demandes potentielles qui ne cessent de s'accroître, en raison de l'exode rural, sans pour autant sacrifier la qualité architecturale et urbanistique, ni mettre en cause la sécurité des biens et des personnes.

Il incombe également aux partenaires du secteur de se soucier, lors de la conception de nouveaux projets d'habitat social, du choix des sites en évitant les zones exposées à des risques potentiels d'inondation, de séisme ou de nuisance, ou susceptibles de dénaturer notre patrimoine architectural, environnemental et culturel, d'une part, et de l'intégration urbanistique aux niveaux économique, social et culturel des centres urbains, en les dotant des équipements sociaux et des espaces verts nécessaires, d'autre part.

D'un autre côté, Nous avons constaté, lors des tournées d'information que Nous effectuons sur le terrain à travers les différentes régions du Maroc, des dysfonctionnements du tissu urbanistique qu'il s'agisse de quartiers mal agencés ou d'habitations qui ne répondent pas aux normes de sécurité requises, dont certaines ont fort malheureusement, coûté la vie à des innocents, notamment à Casablanca et à Fès.

Il vous incombe alors, de recenser à travers le Royaume, les constructions qui sont réalisées en dehors de la réglementation en la matière ou menaçant ruine pour des raisons de mauvaise qualité de construction, de manque d'assainissement, de vétusté ou de surélévations édifiées en dehors de toute norme de sécurité. Cette action doit être menée par les pouvoirs publics, en étroite coopération avec les partenaires du secteur, et doit conduire à la mise en oeuvre de solutions urgentes, adéquates et efficaces pour juguler ce phénomène.

Dans le cadre de la Haute Sollicitude dont Nous entourons le secteur, Nous avons décidé la création d'un prix que Nous baptisons de Notre Auguste Nom, pour récompenser annuellement les meilleurs projets destinés à l'habitat social, caractérisés, notamment par l'innovation dans les procédés de construction, la recherche dans l'utilisation de matériaux locaux et leur rationalisation, la restauration des constructions menaçant ruine, le respect de l'authenticité marocaine et la réussite dans le choix de site et le suivi de chantiers. Nous avons chargé, à cet effet, le département en charge du secteur, en coopération avec l'Ordre des Architectes, de prendre les mesures adéquates et de superviser et organiser ce prix à partir de l'année en cours.

Mesdames et Messieurs.

La finalisation par les autorités gouvernementales concernées, en coopération avec les partenaires du secteur, du Code de l'Urbanisme lancé par Notre Majesté le 3 octobre 2005, revêt également la plus haute importance à Nos yeux. Nous nous réjouissons des dispositions déjà prises pour sa mise en oeuvre, notamment à travers la généralisation des Agences Urbaines dans les principales villes du Royaume, lesquelles constituent les locomotives au niveau local pour le développement du secteur, dans la conformité totale à la réglementation en vigueur.

Dans cette perspective, vos propositions seront d'un grand apport pour les autorités gouvernementales en charge du secteur. Elles devront tenir compte des exigences que pose aux pouvoirs publics, l'importance des besoins à satisfaire au niveau national, face à la parcimonie des moyens dont l'Etat dispose. Vous êtes donc appelés à ne pas mésestimer ces contraintes dans l'élaboration, le suivi et la rationalisation des projets qui vous seront confiés. A ce titre, le corps des architectes, qui a fait preuve de compétence depuis de nombreuses années, doit faire l'effort nécessaire pour s'adapter aux spécificités sociales et culturelles de l'édification de notre pays et aux standards internationaux.

Certes votre corps est confronté à des contraintes majeures qui, de jour en jour, vous imposent une mise à niveau rapide pour faire face aux effets de la mondialisation, notamment la constitution de regroupements d'architectes dans des structures professionnelles viables et fortes. Il échoit par ailleurs, au gouvernement de vous accompagner par toutes mesures d'encouragement et initiatives susceptibles de vous permettre de faire face à ces contraintes, afin de satisfaire à la fois vos besoins locaux et votre ambition, somme toute légitime, de devenir compétitifs au plan international.

Toutes ces réformes seront conduites par les pouvoirs publics, en étroite concertation avec les partenaires du secteur, en particulier concernant le Code de déontologie et le Décret régissant la passation des marchés publics, destinés à garantir l'équité, la transparence et le mérite, dans l'accès à la commande publique.

Soyez donc assurés que vous bénéficierez toujours de Notre constante sollicitude et que Nous demeurons très attentif à votre action. Aussi, vous souhaitons-Nous plein succès dans vos travaux durant cette journée, et vous encourageons-Nous à rester mobilisés pour faire de l'habitat et de l'urbanisme marocains des standards de référence.

Wassalamou alaikoum warahmatouallahi wabarakatou».